



ANNEE 2022

SEANCE PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°

2022059

Date de convocation: 15/09/2022

Date d'affichage:

21/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents 21 **Pouvoirs** 2

Nombre de votants 23

Vote: 23

Pour 23 (dont 2 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CON ID: 064-216401000-20220919-D2022059-DE

COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-deux, le 19 septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 septembre 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECART, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Céline FAYS (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°5 : Création d'un emploi d'adjoint technique Principal 1ère classe

Rapporteur: Monsieur Yannick BASSIER, adjoint déléqué aux Ressources Humaines et aux finances

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'Adjoint technique Principal 1ère classe à temps complet, pour assurer les missions d'entretien des classes et d'accueil des enfants de l'école maternelle publique en soutien aux instituteurs.

Après avoir entendu les explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création, à compter du 1er octobre 2022, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation Principal 1ère classe.

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le



ID: 064-216401000-20220919-D2022059-DE

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 19 septembre 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

